

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE GOBELETS REUTILISABLES

Nom et coordonnées de l'association, de l'asbl, du service communal, de l'organisateur de l'événement	
Nom de l'événement	
Nom de l'organisme	
Adresse de l'organisme	
Nom du responsable :	
Numéro de GSM :	
Adresse mail :	
Adresse complète de l'événement (rue, code postal, commune)	
Besoins estimés en gobelets	
Nombre de bars	
Nombre de gobelets souhaités	
Si vous n'avez aucune idée du nombre de gobelets à commander, il vous suffit de nous indiquer le nombre de litres de boissons commandés l'année précédente	
Le nombre de gobelets jetables utilisés l'année précédente	
Livraison et reprise des gobelets	
Nom de la personne de contact présente à livraison	
Numéro de GSM de cette personne	
Adresse de livraison des gobelets	
Date de livraison des gobelets (jour ouvrable)	
Date et heure du début de l'événement	
Date et heure de fin de l'événement	
Date de reprise des gobelets (jour ouvrable)	

Le cautionnement : durant l'évènement, l'organisateur doit cautionner les gobelets (1€ par gobelet). Ce cautionnement s'effectue en billetterie sur le site de l'évènement. Les organisateurs ne doivent pas verser anticipativement une caution de mise à disposition des gobelets mais signer un bon de commande ECO-CUP par lequel ils s'engagent à cautionner les gobelets et à les rembourser en cas de non-restitution.

Livraison, mise à disposition et lavage des gobelets : ces opérations sont réalisées par la société ECO-CUP et prises en charge financièrement soit par la Commune/Ville soit par l'ICDI, dans le cadre des actions de prévention des déchets. Les **demandes** de mise à disposition doivent parvenir au Service Communication et Prévention de l'ICDI **au plus tard 15 jours avant la date de l'évènement**.